

**6EME CONGRES DE LA FNME-CGT  
9 AU 14 AVRIL 2017 - NANTES**

**Rapport "Nos axes revendicatifs pour les trois prochaines années"  
présenté par Laurent HEREDIA**

Chers (es) Camarades,

Le temps de débats à venir concerne nos axes revendicatifs pour les trois prochaines années. Ce rapport introductif succinct ne reviendra que peu sur les thématiques des trois tables rondes revendicatives, celles-ci ayant leur propre introduction.

La résolution de la partie II est volontairement courte et insiste sur notre démarche revendicative nationale. Elle peut se résumer ainsi : Gagner la bataille des idées afin d'être en capacité d'être victorieux sur l'amélioration des garanties collectives et statutaires, sur un nouveau socle de garanties communes aux salarié-e-s de l'énergie et des mines dans les activités sociales et la protection sociale et sur notre démarche revendicative pour le pôle public de l'énergie.

La partie II des orientations porte 7 axes revendicatifs majeurs, fruits des réflexions des syndicats dans les forums ou de la continuité de nos démarches et débats en cours. Ces propositions revendicatives s'inscrivent dans le contexte économique et politique que nous vivons et les perspectives que nous apercevons.

**Premier axe, notre démarche revendicative sur le travail.**

Notre objectif est de rendre le travail émancipateur, de lui redonner du sens, de le faire reconnaître afin de sortir du travail subi et aliénant.

Les écrits des orientations nous interrogent sur les luttes à mener pour transformer le travail en s'appuyant sur nos revendications du Nouveau Statut du Travail Salarié et de la sécurité sociale professionnelle.

Le passage du faire au faire faire crée de plus en plus de pertes de compétences techniques, sources de souffrances pour les salarié-e-s et pour notre capacité collective à répondre aux enjeux énergétiques de demain.

L'accroissement de l'externalisation des activités dans l'ensemble des entreprises de nos champs professionnels nous percute sur notre démarche envers la sous-traitance, la réinternalisation des activités et l'homogénéisation des garanties collectives vers le haut.

En ce sens, nous proposons que **la revendication du statut de l'énergéticien soit le deuxième axe majeur** de notre future démarche revendicative.

Il s'inscrit dans les objectifs du Nouveau Statut du Travail Salarié et de la sécurité sociale professionnelle en englobant le meilleur des garanties collectives existantes dans nos champs professionnels. En ce sens, il y a urgence de maintenir l'existence du statut des mineurs, notamment avec la perspective potentielle d'ouverture de nouvelles mines dans les années à venir.

Le statut du travailleur de l'énergie c'est aussi plus de démocratie sociale, plus de droits au logement et au transport, plus de droits à la santé au travail, plus de politiques familiales solidaires, un niveau de salaire et de pensions répondant aux revendications de la CGT, la garantie de l'emploi, plus de droits à la formation professionnelle et le maintien des régimes spéciaux de retraite ainsi que leur élargissement.

**Troisième axe revendicatif, les activités sociales comme socle commun de nos droits.**

L'inégalité entre salarié-e-s et retraité-e-s intervenant sur nos champs professionnels face aux besoins d'activités sociales est une réalité, nous revendiquons qu'une plus grosse part des richesses créées y soit consacrée. Il s'agit là de notre salaire socialisé. Pour la CGT cette formule est pleine de sens, il s'agit d'un droit solidaire qui réponde aux véritables besoins des salarié-e-s et des retraité-e-s.

La gestion ouvrière doit être pérennisée, avec les bénéficiaires de manière permanente, en développant un projet humaniste et émancipateur. Fruit des luttes, la gestion par les travailleur(euse)s de leurs activités sociales doit être intégrée à notre démarche revendicative. En complément, les activités sociales doivent trouver leur place dans les luttes des travailleur(euse)s.

L'affaiblissement politique de la gestion des activités sociales dans les comités d'entreprises n'est-elle pas source de précarisation sociale et de frein à l'émancipation du salariat ? Ne participe-t-elle pas à la fragilisation du tourisme social mais aussi de l'économie sociale et solidaire ? Comment nos activités sociales accompagnent-elles la lutte au côté des travailleurs ?

Autant de questions auxquelles nous devons apporter des réponses collectives afin que les activités sociales deviennent un droit nouveau pour celles et ceux qui n'en bénéficient pas ou la pérennisation et le développement de celles déjà existantes pour les autres.

### **Autre axe fort, la question de la protection sociale.**

La protection sociale touche l'ensemble des travailleur(euse)s, actifs-ves comme retraité-e-s.

Depuis la création de la sécurité sociale, gouvernements et patronat n'ont eu de cesse de s'attaquer à ce droit fondamental qu'est celui de la santé publique.

Nous revendiquons une protection sociale de haut niveau dans les mines et l'énergie.

Tout d'abord, la question du financement assis sur la création de richesses avec les cotisations patronales. Ensuite, un niveau de prestations qui limite le reste à charge des bénéficiaires et le supprime pour les actes de santé.

Pour la CGT, chaque salarié-e et retraité-e a droit à une protection sociale de haut niveau, solidaire tout au long de sa vie. Elle doit répondre aux valeurs qui fondent la sécurité sociale : universalité, solidarité et démocratie.

N'est-il pas temps de créer du lien entre protection sociale et revendications contre le mal travail et la précarité ? La veille sociale devient nécessaire entre la protection sociale, les organismes sociaux et les entreprises. Pour cela ne faut-il pas investir dans la santé de proximité ?

Nos propositions ont cette ambition, créer du lien entre nos différents régimes, aider la médecine de proximité et construire le lien entre la protection sociale et les bénéficiaires au plus proche de leur lieu de travail ou de vie.

### **Cinquième axe revendicatif, les enjeux énergétiques et syndicaux face à la décentralisation énergétique.**

Selon les milieux autorisés, la tendance serait à la décentralisation du secteur de l'énergie, que ce soit pour les réseaux ou la production énergétique.

Si cette tendance est avérée, de nombreuses questions techniques et sociales restent en suspend : Quid de l'avenir des énergéticiens classiques ? Quid de la péréquation tarifaire ? Quels impacts de la digitalisation de nos activités sur l'économie, les conditions de travail, la technicité et la maîtrise publique ? Quel avenir pour nos garanties collectives dans la multiplication des acteurs industriels ?

Face à toutes ces interrogations, nous opposons nos revendications spécifiques compatibles avec les évolutions technologiques quelles qu'elles soient. C'est cette démarche que nous avons entreprise dans la lutte contre les solutions posées par la loi Transition Énergétique. Les évolutions à venir, que ce soit dans la mise en œuvre de cette loi ou dans les nouvelles directives européennes à venir, issues du nouveau paquet énergie climat de Bruxelles, nécessiteront une démarche revendicative spécifique portant nos revendications collectives.

C'est notamment pour s'assurer que les évolutions qui touchent les secteurs de l'énergie et des mines ne seront pas régressives socialement que nous continuons de porter le pôle public de l'énergie et l'agence européenne de l'énergie.

### **Il s'agit du 6<sup>ème</sup> axe revendicatif, le pôle public de l'énergie.**

Revendication forte de la FNME CGT, encore plus qu'hier elle a tout son sens, notamment dans une période où la commission européenne lance son nouveau paquet énergie et climat.

2 000 pages qui touchent l'ensemble de nos secteurs industriels et qui auront des impacts lourds pour l'avenir de nos industries et pour nos garanties collectives si nous ne menons pas une démarche revendicative et de lutte forte à son encontre. Cette future lutte ne peut se concevoir sans les fédérations syndicales européennes. Notre revendication de bilan de la dérèglementation avant toute nouvelle évolution réglementaire est une nécessité, nous devons la gagner en premier lieu dans les européennes où nous sommes affiliés.

Le pôle public, au-delà de la maîtrise publique et de l'optimisation du Mix énergétique actuel, c'est assurer l'avenir industriel de l'énergie quand peu d'investissements dans de nouveaux outils énergétiques de masse sont réalisés actuellement. C'est transformer les dépenses dans le Monopole de l'énergie vers la réponse aux besoins de l'Etat, de l'économie et de la population. C'est aussi asseoir un niveau élevé dans la recherche et développement pour que le futur mix énergétique permette une énergie de qualité à chaque instant et au plus bas coût. Il s'agit donc de pérenniser le parc actuel et de le faire évoluer en fonction de la technicité et des besoins.

Nous devons être en veille pour que les industriels d'aujourd'hui et l'Etat soient les acteurs des évolutions en cours et non des spectateurs de l'installation de nouveaux entrants comme Google, Amazon ou de nouvelles technologies laissées entre les mains de startups avec comme unique modèle économique le pompage de la CSPE ou celui du crédit impôts recherche... Il s'agit aussi d'éviter le schéma allemand qui est train de socialiser les futures pertes de secteurs qu'ils sont définis comme en fin de vie, alors que l'heure est à l'optimisation du mix déjà installé !

C'est pour cela que nous devons être force de propositions, comme pour l'avenir de l'hydroélectricité en revendiquant que les multi usages de l'eau deviennent des Services d'Intérêts Généraux, ce que permet le droit européen, afin qu'ils soient soustraits du secteur marchand et deviennent de véritables services publics, supprimant de fait la mise en concurrence des concessions.

Le service public, c'est aussi ce qui fait l'essence du **septième axe revendicatif, le droit à l'énergie.**

La FNME CGT revendique l'éradication de la précarité énergétique quand plus de 11 millions de personnes sont concernées en France.

L'accès à l'énergie est source de vie, d'éducation et d'émancipation sociale, dès lors il est insupportable au XXI<sup>ème</sup> siècle en France que la Nation ne réponde pas aux besoins énergétiques de sa population.

Ce rapport introductif est loin d'être exhaustif, il pose dans le débat la proposition de 7 axes revendicatifs majeurs que nous aurons à mettre en œuvre collectivement dans la prochaine mandature.

A vous la parole.